



## Hôtel d'entreprises Initio

22 rue du 9 juin 1944

19000 TULLE

05.55.20.87.00

[contact@initio-tulle.fr](mailto:contact@initio-tulle.fr)

[www.initio-tulle.fr](http://www.initio-tulle.fr)



# LOCATION D'ATELIERS TARIFS MENSUELS 2011



Pour les entreprises de moins de 23 mois :

TARIFS MENSUELS EN €UROS HT/M <sup>2</sup>		Écllosion (0 à 6 mois)	Envol (7 à 23 mois)
<b>ATELIERS</b> (75 et 150 m <sup>2</sup> )	Loyer	2,50	3,08
	Services	0,58 <sup>(1)</sup>	0,58 <sup>(1)</sup>
	Charges	0,54 <sup>(2)</sup>	0,54 <sup>(2)</sup>
	<b>Total redevance</b>	<b>3,62</b>	<b>4,20</b>

Exemple de tarif :

Redevance pour la location d'un atelier de 75 m<sup>2</sup> : 271.50 € HT / mois les 6 premiers mois



Pour les entreprises de plus de 23 mois :

TARIFS MENSUELS EN €UROS HT/M <sup>2</sup>		Année 1	Année 2	Année 3
<b>ATELIERS</b> (75 et 150 m <sup>2</sup> )	Loyer	3,67	3,92	4,17
	Services	0,58 <sup>(1)</sup>	0,58 <sup>(1)</sup>	0,58 <sup>(1)</sup>
	Charges	0,54 <sup>(2)</sup>	0,54 <sup>(2)</sup>	0,54 <sup>(2)</sup>
	<b>Total redevance</b>	<b>4,79</b>	<b>5,04</b>	<b>5,29</b>

Exemple de tarif :

Redevance pour la location d'un atelier de 75 m<sup>2</sup> : 359.25 € HT / mois la première année

### **1) Les services comprennent :**

- domiciliation de l'entreprise,
- accueil physique et téléphonique,
- service courrier (réception, distribution, affranchissement (coût en sus) et expédition),
- service de téléphonie (attribution d'un numéro direct et d'un poste téléphonique par bureau, communications nationales vers numéros fixes (hors mobile et numéros spéciaux), permanence téléphonique personnalisée, messagerie vocale),
- accès internet haut débit professionnel,
- réseau informatique,
- mobilier de bureau (équipement type),
- mise à disposition d'une salle de réunion 10 heures par mois pour les résidents de la Pépinière d'entreprises Impact et 5 heures par mois pour les résidents de l'hôtel d'entreprises Initio,
- entretien des bureaux 2 fois/semaine (ateliers exclus),
- accès libre au centre de documentation et de presse, aux espaces communs et au matériel
- accès aux services à la carte (secrétariat, photocopieur, fax...),
- stationnement.

### **2) La participation aux charges comprend :**

- électricité et chauffage des parties privatives (excepté pour les ateliers),
- électricité, chauffage, eau et entretien des parties communes,
- frais de structure (sécurité incendie, entretien et maintenance des équipements, taxe foncière...).